

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2021

Solde de 13 % affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise :

Établissement bénéficiaire :

Lycée Professionnel Sainte-Marie
39 Rue des Frères Chappe
42 007 Saint-Etienne

SIREN/SIRET :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tel : e-mail :

Votre masse salariale 2020 : €

x 0,68 % : €

Solde École de 13 % TA 2021 : €

Subvention en matériel déductible : € Bonus alternant déductible :

Montant de votre versement :

Code UAI de l'École : 0420984S

Au profit du Lycée Professionnel Sainte-Marie.

Mode de règlement :

Virement IBAN

BIC

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Mode de règlement :

Chèque

N°

À l'ordre du Lycée Sainte-Marie